

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 07933 Numéro SIREN : 888 879 152 Nom ou dénomination : A.MONRECOUVREMENT

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2022 sous le numéro de dépôt 12301

Désignation de l'entreprise <u>A. MON RECOUVREMENT</u>										Néant ☐ *																									
Adresse de l'entreprise <u>1 RUE MARYSE BASTIE 93600 AULNAY-SOUS-BOIS</u>																																			
SIRET		<table><tr><td>8</td><td>8</td><td>8</td><td>8</td><td>7</td><td>9</td><td>1</td><td>5</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td></tr></table>										8	8	8	8	7	9	1	5	2	0	0	0	1	3										
8	8	8	8	7	9	1	5	2	0	0	0	1	3																						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<u>1</u> <u>6</u>		Durée de l'exercice précédent *		<u>1</u> <u>2</u>																													
<table><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2">Exercice N clos le</td></tr><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2"><u>3</u><u>1</u><u>1</u><u>2</u><u>2</u><u>0</u><u>2</u><u>1</u></td></tr></table>																						Exercice N clos le												<u>3</u> <u>1</u> <u>1</u> <u>2</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>2</u> <u>1</u>	
										Exercice N clos le																									
										<u>3</u> <u>1</u> <u>1</u> <u>2</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>2</u> <u>1</u>																									
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																													
		Autres *		014		016																													
	Immobilisations corporelles *		028	1 029	030	294				735																									
	Immobilisations financières * (1)		040	780	042					780																									
	Total I (5)		044	1 809	048	294				1 515																									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																													
		Marchandises *		060		062																													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	9 217	070				9 217																									
		Autres * (3)		072		074																													
	Valeurs mobilières de placement		080		082																														
	Disponibilités		084	48 078	086					48 078																									
	Charges constatées d'avance *		092		094																														
Total II		096	57 295	098					57 295																										
Total général (I + II)				110	59 104	112	294			58 811																									
PASSIF										Exercice N 1		NET																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120					10 000																									
	Écarts de réévaluation				124																														
	Réserve légale				126																														
	Réserves réglementées *				130																														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131																														
	Report à nouveau				134																														
	Résultat de l'exercice				136					44 791																									
	Provisions réglementées				140																														
	Total I				142					54 791																									
Provisions pour risques et charges				Total II	154																														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																														
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166					711																									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169		968			3 309																									
	Produits constatés d'avance				174																														
Total III				176					4 020																										
Total général (I + II + III)				180						58 811																									
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		1 809																										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A.MONRECOUVREMENT

Société par actions simplifiée à associé unique

Capital social : 10 000 euros

Siège social : 1, Rue Maryse Bastie, 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS de BOBIGNY : 888 879 152

SIRET : 888 879 152 000 13

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le quinze mars à 14 heures trente,

L'actionnaire de la Société "A.MONRECOUVREMENT", société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10 000 euros, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la présidence.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur AMONLES Mevegny-Arthur, actionnaire président.

EST PRESENT

- Monsieur AMONLES Mevegny-Arthur
Propriétaire de mille actions

1 000 actions

TOTAL

1 000 actions

Le quorum du cinquième étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.
Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AM

ORDRE DU JOUR

- Rapport sur l'activité sociale et sur les comptes annuels de l'exercice clos-le 31 Décembre 2021 ; Approbation de ces comptes
- Quitus au mandataire social,
- Affectation et/ou répartition des résultats,
- Rémunération de la présidence,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition du membre de l'assemblée :

- le rapport de gestion,
- le texte du projet de résolutions soumis à l'assemblée,

En un mot, tous les documents qui, conformément à la Loi doivent être tenus à la disposition de l'associé ou adressé à lui - même s'il en a fait la demande.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés et faisant ressortir un bénéfice de 44 791 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de l'approbation des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au président de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire rappelle que Monsieur AMONLES Mevegni-Arthur est président de la société, et qu'il n'a pas perçu à ce titre une rémunération au cours de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la présidence, décide d'affecter le bénéfice de 44 791 euros, de la façon suivante :

- Au compte *REPORT A NOUVEAU CREDITEUR*, la somme de.....43 791 €
- Dotation de la réserve légale, la somme de1 000 €

La réserve légale ayant été pourvue au maximum cette année, elle n'a pas à être dotée pour l'année prochaine.

Il est précisé qu'au cours des trois derniers exercices, des dividendes ont été versés à l'actionnaire, de la manière suivante :

- **pour 2018 : 0 euros**
- **pour 2019 : 0 euros**
- **pour 2020 : 0 euros**

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AM

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour accomplir les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à seize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le Président et l'actionnaire présent ou son mandataire.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Amal', with a long, sweeping horizontal stroke underneath it.